

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mai 2023

IV. Approbation du bilan de la situation générale de la Santé, de la Sécurité et des Conditions de Travail – année 2021

Le Conseil d'Administration de l'établissement reçoit communication du rapport annuel écrit faisant le Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail ainsi que des actions menées au cours de l'année écoulée.

Le document contient les informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique, notamment différentes données administratives, les principaux indicateurs (notamment accidents du travail, maladies professionnelles, ...), les faits saillants et les actions menées.

Le Conseil d'administration approuve le bilan de la situation générale de la santé, sécurité et conditions de travail – année 2021.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	8
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	24
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 08/06/2023

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

ANNÉE 2021

Le Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié prévoit que :

« Art. 61. – Chaque année, le président soumet pour avis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (...) ».

Table des matières

I. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ	4
A/ ETABLISSEMENT	4
B/ EFFECTIFS EN PERSONNES PHYSIQUES	4
C/ REPARTITION DES PERSONNELS PAR GENRE	5
D/ REPARTITION DES EFFECTIFS ENSEIGNANTS PAR STATUT AU 31 DECEMBRE 2021	5
E/ REPARTITION DES EFFECTIFS BIATSS PAR STATUT AU 31 DECEMBRE 2021	6
F/ EFFECTIFS GLOBAUX DU PERSONNEL	6
G/ RECRUTEMENTS (CONCOURS, RECRUTEMENT, DETACHEMENT, MUTATION)	6
H/ DEPART DES PERSONNELS TITULAIRES (TOUT CONFONDU)	6
I/ ENTREPRISES EXTERIEURES	7
II. PRINCIPAUX INDICATEURS SANTE SÉCURITÉ AU TRAVAIL	7
A/ ACCIDENTS LIES AU TRAVAIL	7
B/ TAUX DE FREQUENCE*	7
C/ MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL	8
D/ INDICATEURS DE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)	8
III. CONDITIONS DE TRAVAIL	10
A/ AMENAGEMENT DU TRAVAIL	10
B/ ORGANISATION DU TRAVAIL	10
C/ CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL	10
D/ NOMBRE D'AGENTS NECESSITANT UNE SURVEILLANCE MEDICALE PARTICULIERE LIEE AUX FACTEURS DE RISQUE PROFESSIONNELS SUR ORLEANS :	10
E/ SUIVI MEDICAL DES AGENTS DANS LES ANTENNES	10
F/ DEPENSES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	11
H/ MEDECINE DE PREVENTION	11
1- POUR LES AGENTS EN POSTE A ORLEANS :	11
2- POUR LES AUTRES SITES :	11
IV. FAITS SAILLANTS	12
A/ COMPTE RENDU ET ANALYSE DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES :	12
B/ SITUATIONS DE DANGER GRAVE ET IMMINENT (NOMBRE ET DESCRIPTION) :	12
C/ SYNTHESE DES OBSERVATIONS FORMULEES PAR LES ORGANISMES DE CONTROLE TECHNIQUE, RAPPORTS D'AUDITS, ETC... :	13
D/ MODIFICATIONS INTERVENUES DANS L'ÉTABLISSEMENT AYANT EU DES CONSEQUENCES IMPORTANTES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL :	20
V. MOYENS ET ACTIONS DES ACTEURS	22
A/ COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	22

1- COMPOSITION :.....	22
2- ASSISTENT DE PLEIN DROIT AUX REUNIONS :	22
3- REUNIONS	22
4- VISITES	22
5- BILAN DES AVIS ET COMMUNICATIONS ECRITES	23
6- DANGER GRAVE ET IMMINENT	42
B/ CELLULE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES	42
1- NOMBRE DE SAISINES PAR ANNEE	42
2- PROFIL (EN %) DES PERSONNES AYANT REALISE UN SIGNALEMENT.....	42
3- PROFIL (EN %) DES PERSONNES VISEES PAR UN SIGNALEMENT	42
4- FAITS SIGNALES IMPLIQUANT UN PERSONNEL :.....	43
<u>VI. BILAN DES ACTIONS MENÉES.....</u>	43
A/ MOYENS HUMAINS	43
B/ ACTIONS MENEES.....	44
C/ PROGRAMME ANNUEL DE L'ANNEE ECOULEE	44

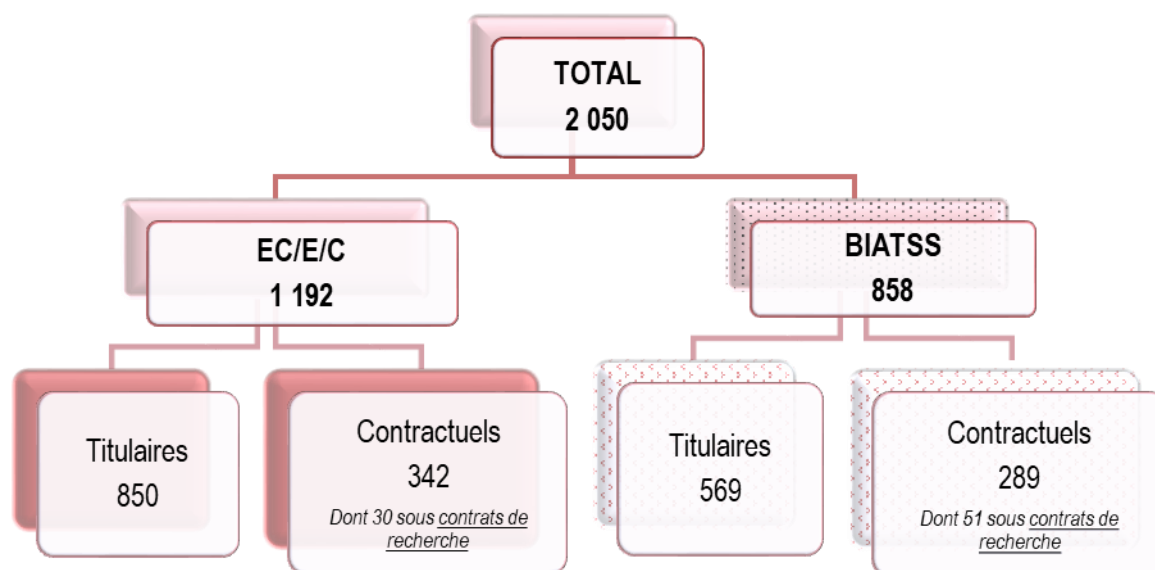
I. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ

A/ Etablissement

Raison sociale : Université d'Orléans -----
Statut : Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel -----
Représentant : Éric BLOND, Président de l'Université -----
Adresse : Château de la Source
Avenue du Parc Floral – BP 6749
45067 ORLEANS cedex 2

Activité : Enseignement Supérieur et Recherche -----
Code APE : 803Z -----
N° SIRET : 19450855200016 -----

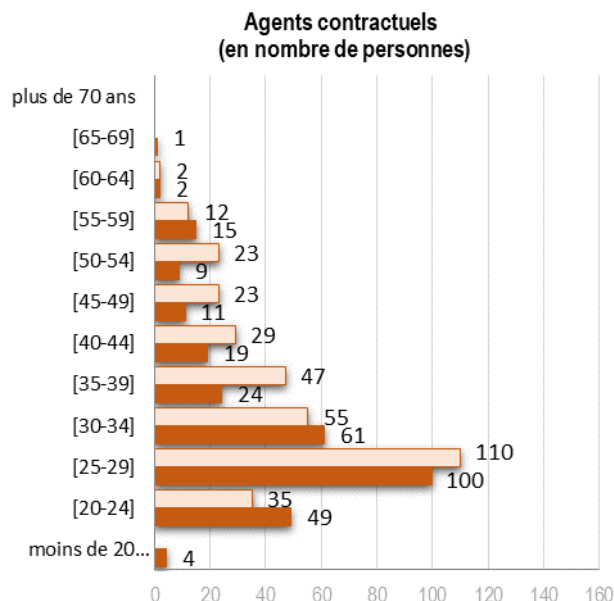
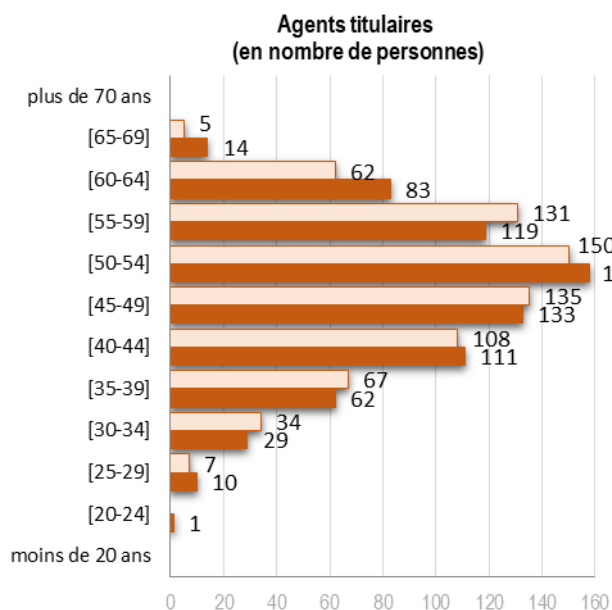
B/ Effectifs en personnes physiques



Situation au 31 décembre 2021

NB : Ce sont les effectifs payés par l'UO. Ils ne comprennent pas les agents mis à disposition de l'université, rémunérés par leur employeur. Ils contiennent des agents rémunérés par convention par l'université travaillant pour des structures partenaires.

C/ Répartition des personnels par genre



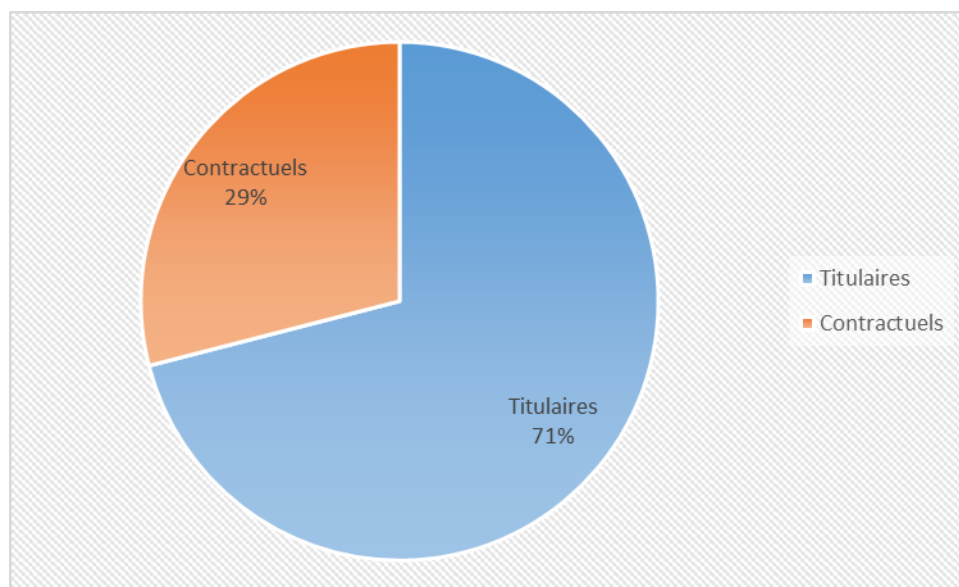
Âge moyen : 49 ans ; Âge médian : 49 ans

Âge moyen : 33 ans ; Âge médian : 30 ans

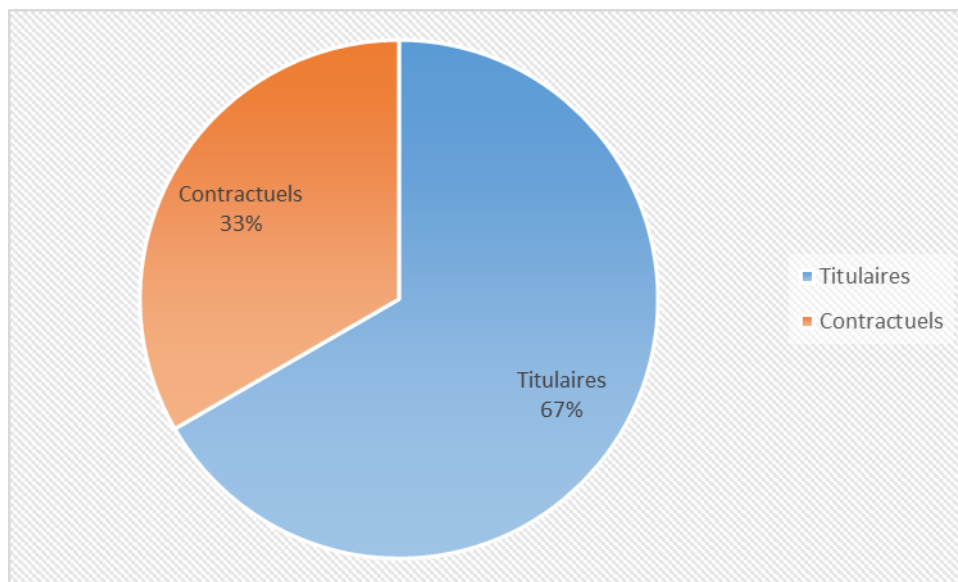


*l'âge médian est l'âge qui sépare la population en deux parties égales ; l'âge moyen est la moyenne des âges de cette population.

D/ Répartition des effectifs enseignants par statut au 31 décembre 2021



E/ Répartition des effectifs BIATSS par statut au 31 décembre 2021



F/ Effectifs globaux du personnel

2050 agents.
1419 agents titulaires.
631 agents contractuels.

G/ Recrutements (concours, recrutement, détachement, mutation)

83 entrées.

Entrée = hors promotions internes, réintégrations, titularisations. Les retours de congés parentaux et de disponibilités ne sont pas pris en compte.

H/ Départ des personnels titulaires (tout confondu)

71 départs.

Départ = Concours, détachement, retraite, mutations, fin de fonction (pour enseignants), démission / radiation, décès.

I/ Entreprises extérieures

Entreprises titulaires du marché de Nettoyage : 126 salariés affectés sur l'université

Entreprise titulaire du marché de Gardiennage : 12 salariés à temps plein

Entreprise titulaire du marché de Chauffage/Ventilation/Climatisation : 3 agents à temps plein

II. PRINCIPAUX INDICATEURS SANTE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A/ Accidents liés au travail

Nombre d'accidents déclarés : 28

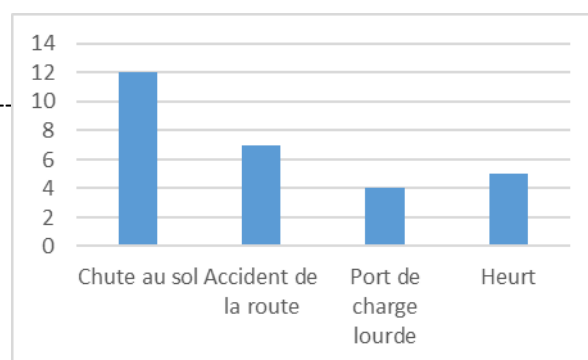
Dont : Nombre d'accidents de trajets : 11

Nombre d'accidents avec arrêt de travail : 16

Nombre de jours d'arrêt : 290

Répartition des accidents par nature :

Accident de la route	7
Port de charge lourde	4
Chute au sol	12
Heurt	5



B/ Taux de fréquence*

Taux de fréquence % (TF)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Personnels EC/E/C	1,10%	0,80%	1,50%	0,80%	0,80%	0,30%	1,20%
Personnels BIATSS	2,80%	2,06%	2,40%	3,20%	2,70%	1,70%	1,60%

*Le taux de fréquence est calculé en divisant le nombre d'accidents déclarés par le total des effectifs Enseignants et BIATSS

Le nombre d'accidents déclarés repart à la hausse en 2021 mais, avec le renforcement du télétravail le nombre d'accidents du travail et de trajet est en repli par rapport à 2019 surtout pour les BIATSS (13 accidents contre 22 en 2019) alors que le nombre d'accidents déclarés par les personnels EC/E/C a presque doublé passant de 9 à 15 en 2021.

C/ Maladies professionnelles ou à caractère professionnel

Nombre de demande de reconnaissance de maladie professionnelle : 0

Nombre d'agents reconnus : 0

Il s'agit ici des maladies contractées en service et qui sont inscrites au tableau des maladies professionnelles de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). La reconnaissance des maladies professionnelles est faite pour la fonction publique par les commissions de réforme. La reconnaissance de maladie professionnelle s'appuie sur l'avis du médecin du travail et une expertise demandée par la commission de réforme. Chaque maladie professionnelle est décrite suivant des critères cliniques, des délais de prise en charge, et des activités professionnelles. En cas de pathologie non inscrite au tableau des maladies professionnelles ou qui ne répond pas à tous les critères, le « comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles » (CRRMP) peut être saisi.

D/ Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux (RPS)

Le ministère a proposé une liste d'indicateurs susceptibles d'être mis en place dans le cadre des plans locaux de prévention des risques psychosociaux. Au sein de cette liste, quatre indicateurs sont destinés à être suivis, à un niveau national, par la formation spécialisée « conditions de travail, hygiène santé et sécurité au travail » du Conseil commun de la fonction publique. Ils doivent donc être suivis dans tous les plans locaux selon des modalités de calcul identiques et faire l'objet d'une consolidation au niveau national.

Indicateur	Modalité de calcul	Périmètre	2018	2019	2020	2021
Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé par agent	$\frac{\text{Nb de jours d'arrêts pour maladie}}{\text{Nb total d'agents}}$	· congés pour maladie ordinaire · congés longue maladie et congés longue durée · congés pour accidents du travail · congés pour maladie professionnelle	7,75	7,58	7,55	7,3
Taux de rotation des agents	$\frac{(\sum \text{Nb entrants} + \sum \text{Nb sortants})/2}{\text{Effectif moyen sur la période } n}$	Effectif moyen: Personnes physiques à la fin de chaque mois de l'année n / 12	11,7%	13,7%	11,5%	14,2%
Taux de visite sur demande au médecin de prévention	$\left(\frac{\text{Nb de demandes de visite spontanée}}{\text{Nb total d'agents}} \right) * 100$		3,67	nc	2,62	3,1
Nombre d'actes de violence physique envers le personnel		· émanant du personnel avec arrêt de travail				/
		· émanant du personnel sans arrêt de travail				/
		· émanant des usagers avec arrêt de travail				
		· émanant des usagers sans arrêt de travail				

NB : Le taux de rotation des agents a été calculé en prenant en compte l'effectif au 31/12/2021 et non en fonction de l'effectif moyen. Cependant les effectifs sont stables au 31/12. Les contrats de recherche ont été exclus du champ de calcul.

III. CONDITIONS DE TRAVAIL

A/ Aménagement du travail

Durée hebdomadaire de travail de référence pour les personnels BIATSS à temps plein : 37h30

Nombre d'agents ayant un système d'horaire individualisé : /

Nombre moyen de congés annuels : 57 jours de congé répartis en 45 jours de congés annuels et 12 jours de RTT

B/ Organisation du travail

Nombre d'agents occupant des horaires de nuit : 0

Nombre d'agents travaillant le dimanche : 0

C/ Conditions physiques de travail

Un médecin est arrivé en septembre 2020 à 40% pour les personnels sur le site d'Orléans.

D'autre part, la crise sanitaire (confinement et télétravail) et le manque d'outils adaptés ont freiné considérablement la reprise des visites en présentiel et l'organisation des téléconsultations.

D/ Nombre d'agents nécessitant une surveillance médicale particulière liée aux facteurs de risque professionnels sur Orléans :

	TOTAL
Agents identifiés comme exposés à des risques professionnels	350
Personnes en situation de handicap	44
Femmes enceintes	5
Agents souffrant de pathologies particulières	11
Reprises de travail (après CLM, CLD...)	31
Mères d'enfants < 2 ans	5

E/ Suivi médical des agents dans les antennes

Sites de Bourges	Sites de Chartres	Sites de l'Indre	Site de Tours - Blois
57	18	4	nc

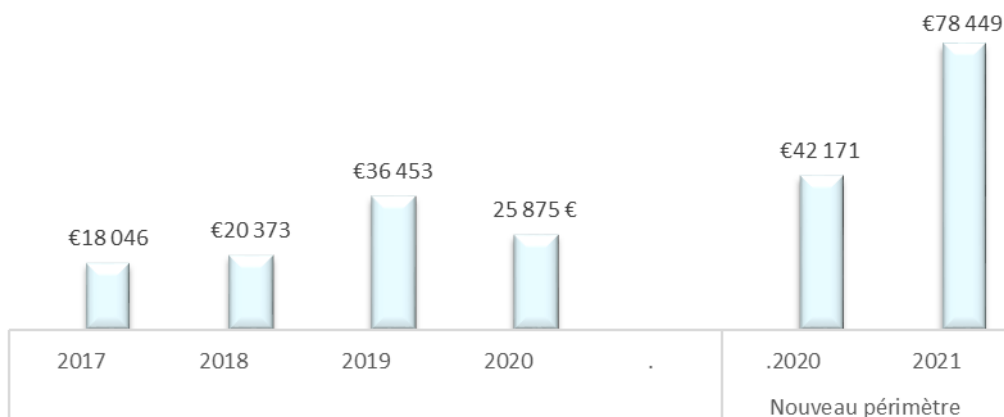
*nc : non connu

NB : Le tableau s'appuie uniquement sur les données connues et recensées. A noter l'absence de médecin pour le site de Blois.

Source : Service de médecine de prévention des personnels

F/ Dépenses d'amélioration des conditions de travail

- Evolution des achats de matériels pour l'aménagement de postes de travail



Les dépenses observées depuis 2020 (nouveau périmètre) ont permis le recrutement de BOE (axe 4) et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (axe 5).
En un an, les dépenses de l'établissement ont augmentées de 86% (soit plus de 36278€).

Source : DRH – action sociale

- Confère le programme d'actions de prévention 2021.

H/ Médecine de prévention

1- Pour les agents en poste à Orléans :

Nombre total de visites médicales : 438 dont 107 entretiens infirmiers

Part du temps consacré au tiers temps :

2- Pour les autres sites :

---- Bourges

Nombre total de visites médicales : 57

---- Chartres

Nombre total de visites médicales : 18

---- Indre (Châteauroux – Issoudun)

Nombre total de visites médicales : 4

---- Tours / Blois

Nombre total de visites médicales : non connu

Nombre total de visites sur les sites : 79

Le tableau s'appuie uniquement sur les données connues et recensées. A noter l'absence de médecin pour le site de Blois.

IV. FAITS SAILLANTS

A/ Compte rendu et analyse des accidents et maladies professionnelles :

Nombre d'évènements : 28 (accidents déclarés)

Nombre d'analyses : /

Maladie professionnelle : 0

B/ Situations de danger grave et imminent (nombre et description) :

Nombre d'évènement(s) : 2

date	Unité de travail	Description
30/03/2021	LLSH	Dalles de sol abimées. Présence d'amiante dans ces dalles et dans la colle d'après le DTA
30/11/2021	Omega	Extension de fissures avec amiante potentiellement mise à nu

C/ Synthèse des observations formulées par les organismes de contrôle technique, rapports d'audits, etc... :

Visites périodiques des Commissions de Sécurité :

Date	Unité de travail	Bâtiment	Description	Avis
12/01/2021	SCD	Section LLSH	Faire réaliser la vérification technique annuelle des installations de traitement d'air et de ventilation par un technicien ou exploitant compétent. Un exemplaire doit être annexé au registre de sécurité qui doit également être signé du technicien ou de l'exploitant compétent	Favorable
			Mettre en place un livret d'entretien de l'installation de filtrage de la centrale de traitement d'air ou de ventilation de confort par l'exploitant ou un technicien compétent	
			Faire contrôler par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, l'ensemble des vérifications techniques relatives aux travaux des sanitaires publics au sous-sol réalisé pendant l'été 2020. Les vérifications feront l'objet d'un Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux vierge de toute observation et fournir le rapport à la commission de sécurité	
			Etablir un contrat d'entretien de la porte automatique avec un technicien compétent. Chaque passage du technicien doit être notifié sur le registre de sécurité, dans lequel est annexé des observations	
			Faire réaliser la vérification quinquennale de l'ascenseur par un bureau de contrôle agréé. Un exemplaire du relevé des vérifications doit être annexé au registre de sécurité	
			Envoyer à la commission de sécurité la vérification permettant de mettre en conformité l'installation des robinets d'incendie armés et annexer au registre de sécurité le relevé des observations modifié	
			Assurer les réparations permettant de mettre en conformité le système de sécurité incendie. Annexer au registre de sécurité le relevé d'observation modifié qui doit être signé du technicien compétent	

			<p>Installer un ferme porte sur le bloc porte du local réserve au rez-de-chaussée</p> <p>Procéder à des séances d'information du personnel sur la signification du signal d'alarme générale et la conduite à tenir en cas de déclenchement. Les procédures doivent prendre en compte les différents types de handicap du public. Procéder également à des séances d'initiation du personnel sur l'utilisation des moyens de secours de l'établissement. Notifier ces séances sur le registre de sécurité</p> <p>Mettre à jour les plans schématiques d'intervention de l'établissement. Ces plans comportent l'emplacement des locaux techniques, des stockages dangereux, des dispositifs de coupure des fluides et des commandes des équipements de sécurité</p>	
11/02/2021	IUT de l'Indre	Châteauroux	<p>Fournir à la Commission de Sécurité une attestation de levée des observations figurant dans le rapport de vérification du désenfumage et des BAES</p> <p>Fournir à la Commission de Sécurité une attestation de levée des observations figurants dans le rapport de vérification des installations électriques</p> <p>Fournir à la Commission de Sécurité une attestation de levée des observations figurants dans le rapport de vérification de l'ascenseur</p> <p>Interdire l'accès au public à l'ascenseur tant que les réparations ne sont pas faites (bouton d'appel des secours)</p> <p>Signaler l'issue de secours sur la 2ème issue dans la salle 018</p> <p>Remettre la dalle de faux-plafond de la salle 115</p> <p>Mettre une affichette "issue de secours, ne pas encombrer" sur la porte entre la salle 105 et 106</p> <p>Reboucher les passages de câbles dans les gaines techniques électriques dans l'ensemble du bâtiment</p>	Favorable

03/03/2021	IUT d'Orléans	GEA GMP	Transmettre aux membres de la commission de sécurité une attestation de contrôle et d'entretien de système de traitement d'air et de chauffage pour l'année 2021	Favorable
			Finir de lever les observations du rapport de vérification du système de sécurité incendie de catégorie A réalisé en date du 27 octobre 2020 par AVISS	
			Finir de lever les observations du rapport de vérification triennale du système de sécurité incendie de catégorie A réalisé en date du 8 juillet 2019 par SOCOTEC	
			Finir de lever les observations du rapport de vérification des installations électriques réalisé en date du 21 septembre 2020 par SOCOTEC	
			Finir de lever les observations du rapport de vérification quinquennale de l'ascenseur réalisé en date du 29 octobre 2020 par A2 Contrôle	
			Organiser des exercices d'évacuation du public	
			Installer aux niveaux des accès principaux des plans d'intervention	
			Supprimer les espaces d'attente sécurisés installés au niveau des paliers des cages d'escalier. L'évacuation doit être immédiate et non différée au moyen de l'aide humaine. Les espaces d'attente sécurisés ne peuvent être installés uniquement que dans des bâtiments répondant à une stabilité au feu 1 heure	
Acculturer l'ensemble des personnels de l'établissement à l'évacuation du public à mobilité réduite de l'établissement et à l'utilisation des moyens de secours				
22/03/2021	IUT d'Orléans	QLIO Chimie	Assurer les réparations permettant de mettre en conformité le système de sécurité incendie suite à la visite triennale du 21.11.2016 concernant les plans de zoning et annexer au registre de sécurité le relevé des observations modifié qui doit être signé par le technicien compétent	Favorable
			Interdire l'emploi de multiprises notamment dans la salle du personnel enseignant	

			Effectuer des exercices d'évacuation du public	
08/04/2021	Polytech	Site Vinci	Fournir un Rapport de Vérification Après Travaux vierge de toute observation concernant la construction d'un module de stockage bouteilles gaz sous le Permis de Construire n° 0475-234-19-00147	Favorable
			Procéder à la régularisation administrative des travaux effectués sans autorisation de la Commission de Sécurité	
			Lever les observations du rapport de vérification électrique	
			Interdire l'emploi de multiprises dans l'établissement	
			Fournir un rapport de vérification quinquennale de l'ascenseur	
27/04/2021	Polytech	Site Galilée	Transmettre aux membres de la commission de sécurité une attestation de contrôle et d'entretien des installations de ventilation et de climatisation de l'établissement au titre de l'année 2021	Favorable
			Finir de lever les observations du rapport de vérification quinquennale ascenseur réalisé par l'établissement a2c en date du 22/10/2020	
			Installer un bouton moleté sur l'issue de secours située au sous-sol du bâtiment Langevin	
			Finir d'installer des indicateurs d'action au-dessus des portes des locaux sous détection automatique incendie	
			Etablir et annexer au registre de sécurité des consignes générales et particulières prenant en compte les personnes à mobilité réduite	
			Adapter le nombre et l'emplacement des prises de courant afin d'éviter la surcharge des socles mobiles par des appareils de puissance (bouilloires, cafetières ...) notamment dans la salle Fourrier 04	
10/06/2021	UFR ST - STAPS	Gymnase universitaire	Fournir aux membres de la commission de sécurité une attestation de contrôle et d'entretien des radiants gaz pour l'année 2021 réalisé par un technicien compétent	Favorable
			Maintenir la vacuité des circulations permettant une évacuation rapide et sûre du public à partir des issues de secours. Pour cela, débarrasser la	

			terrasse menant à l'escalier à l'air libre depuis l'issue de secours de la salle de danse	
			Installer des ferme-portes sur les dispositifs d'accès au local lingerie	
			Supprimer les socles mobiles électriques	
24/08/2021	IUT de Bourges	Administration – T. Moreux	Soumettre à l'avis de la commission de sécurité une demande de dérogation concernant la mise en place de la porte automatique coulissante dans la circulation du rez-de-chaussée	Favorable
			Consigner les opérations d'entretien dans le registre de sécurité et notamment les dates des vérifications de la sous-station, de la climatisation et des systèmes de ventilation	
			Lever l'ensemble des observations formulées dans les rapports suivants : - vérification des installations électriques, établi par SOCOTEC les 29/06/2021 et 9/07/2021 - vérification quinquennale ascenseur, établi par A2C le 6/10/2020	
			Veiller au bon fonctionnement de l'éclairage de sécurité, en particulier : - remettre en état les luminaires ou blocs autonomes défectueux - vérifier périodiquement : Tous les mois : - le passage à la position de fonctionnement et l'allumage de toutes les lampes ; - l'efficacité de la télécommande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille Tous les six mois, l'autonomie d'au moins une heure. Les différentes interventions et leurs résultats doivent être consignés dans le registre de sécurité	
21/10/2021	IUT de Bourges	GEA	Fournir, suite aux travaux par un organisme agréé, un rapport de vérifications réglementaires après travaux à jour et vierge de toute observation concernant le remplacement du système de sécurité incendie	Favorable
			Remettre en état les blocs d'éclairage de sécurité hors service et modifier le positionnement des flèches directionnelles	

			Vérifier l'éclairage de sécurité périodiquement et le notifier sur le registre de sécurité : - tous les mois, s'assurer de son fonctionnement sur coupure électrique	
			Réaliser la vérification générale annuelle de l'élèveur de personne / du monte-charge par un technicien compétent	
			Fournir les derniers relevés de débit/pression des points d'eau d'incendie privés	
			Mettre à jour le plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable, pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Le plan doit avoir les caractéristiques des plans d'intervention définies à la norme NFX 08070, relative aux plans d'intervention, consignés et instruction. Il doit représenter au minimum le sous-sol, le rez-de-chaussée, chaque étage ou l'étage courant de l'établissement	
			Ajouter un plan d'intervention au niveau de la 2eme entrée du bâtiment. En effet, même si cette entrée n'est pas l'entrée principale, celle-ci est ouverte en permanence et ne nécessite pas de badge pour son ouverture (à l'inverse de l'entrée principale)	
			Former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et à l'évacuation du public	
			Fournir à la commission de sécurité les documents suivants : - dossier d'identité du système de sécurité incendie et son procès-verbal de réception provenant du coordinateur SSI - rapport initial du système de sécurité incendie par un organisme agréé - rapport de visite triennale du système de sécurité incendie par un organisme agréé	
21/10/2021	IUT de Bourges	GMP QLIO	Fournir suite aux travaux par un organisme agréé, un rapport de vérifications réglementaires après travaux à jour et vierge de toute observation concernant le remplacement du SSI	Favorable
			S'assurer que la porte du local électrique du 1er étage se ferme entièrement grâce à son ferme-porte pour assurer son isolement comme tous les locaux à risques	
			Remettre en état les blocs d'éclairage de sécurité hors service	

			Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) - arrêté préfectoral n°2018 - 1- 0074 du 1/02/2018 : Fournir les derniers relevés de débit/pression des points d'eau d'incendie privés	
			Mettre à jour le plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable, pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Le plan doit avoir les caractéristiques des plans d'intervention définies à la norme NFX 08070, relative aux plans d'intervention, consignes et instruction. Il doit représenter au minimum le sous-sol, le rez-de-chaussée, chaque étage ou l'étage courant de l'établissement	
			Former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et à l'évacuation du public	
			Fournir à la commission de sécurité les documents suivants : - dossier d'identité du système de sécurité incendie et son procès-verbal de réception provenant du coordinateur SSI - rapport initial du système de sécurité incendie par un organisme agréé - rapport de visite triennale du système de sécurité incendie par un organisme agréé	
16/09/2021	INSPE	Centre de formation St Jean	Lever les observations de la dernière vérification triennale du SSI et transmettre les attestations à la commission Débarrasser et interdire tout stockage sous l'escalier Sud-Est Supprimer et interdire dans tout l'établissement l'emploi de multiprises Former le personnel à l'utilisation du SSI et aux moyens de secours (extincteurs) Réaliser les exercices d'évacuation et les renseigner sur le registre de sécurité	Favorable

L'ensemble des rapports techniques et le Dossier Technique Amiante (DTA) sont à la disposition des agents <https://intranet.univ-orleans.fr/fr/autres-themes/prevention-et-securite/preventions-des-risques/dossier-technique-amiante-dta> et consultables auprès des Services Immobilier et Technique et du Service Hygiène et Sécurité.

D/ Modifications intervenues dans l'Etablissement ayant eu des conséquences importantes dans le domaine de la santé, sécurité et des conditions de travail :

Introduction de nouvelles techniques, procédés de travail, machines, matériels :					
Date	Unité de travail	Description	Effets sur les caractéristiques du poste	Effets sur l'environnement de travail	Effets sur l'organisation du travail
2020	Plateforme nanosynthèse	R&D	Rétrocession au CEA	/	/
Modification dans l'organisation du travail (horaires, création ou suppression de certains services, etc...) :					
Date	Unité de travail	Description	Effets sur les caractéristiques du poste	Effets sur l'environnement de travail	Effets sur l'organisation du travail
2 nd semestre 2021	MACLE-CVL	Plateforme de microscopie et d'imagerie : observation d'échantillons en conditions extrêmes de pression ou de température afin d'en identifier les propriétés physiques	- un microscope électronique en transmission ultra haute résolution - un microscope électronique à balayage - une microsonde électronique	Locaux dédiés	A vocation à proposer un ensemble de services à haute valeur ajoutée aux laboratoires de recherche académiques ainsi qu'aux acteurs économiques qui ne disposent pas de ce type d'infrastructures, notamment pour recueillir des informations chimiques et structurales sur des matériaux manufacturés ou naturels
Avril 2021	Guichet AIDE			Nouveaux locaux	
31/12/2021	Fermeture I3MTO		/	/	/
Octobre 2018	FabLab Polytech	Polytech site Vinci bâtiment Pascal	/	Lieu d'innovation en appuie de l'école	Matérialisation des idées réalisant des prototypes

Modification dans l'organisation du travail (horaires, création ou suppression de certains services, etc...) :					
Date	Unité de travail	Description	Effets sur les caractéristiques du poste	Effets sur l'environnement de travail	Effets sur l'organisation du travail
Octobre 2018	Service Facturier	Château	/	Espace de travail en adéquation avec les missions du service	Proximité avec l'agence comptable
Juin 2018	Direction des relations Internationales	Bâtiment Oméga	/	/	Localisation centrale sur le campus, desserte par les transports en commun, locaux accessibles
Novembre 2016	Service Facturier	Rez-de-jardin bâtiment Physique-Chimie	/	Espace spécifiquement aménagé consécutivement à la création du service facturier	Locaux adaptés aux missions
Septembre 2016	Cellule Investissement Avenir	Locaux à l'IRD	/	/	Proximité avec la DRP
Septembre 2016	Polytech	Hall DARCY – GC	/	Réhabilitation - CPER	Locaux adaptés aux missions et activités

V. MOYENS ET ACTIONS des acteurs

A/ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

1- Composition :

- 2 représentants de l'Administration, le Président de l'Université et le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines
- 17 représentants du personnel – 9 titulaires et 8 suppléants (10 BIATSS et 7 Enseignants-Chercheurs)
- 1 représentant des usagers

2- Assistent de plein droit aux réunions :

- Inspecteur Santé et Sécurité au Travail
- Médecin du travail
- Conseillère de prévention
- Secrétaire administrative

3- Réunions

Nombre de réunions ordinaires : 10

Nombre de réunions extraordinaires :

- à la demande des représentants du personnel : 0
- à la suite d'un accident : 0

Nombre de cas de recours à un expert : Pas de recours à un expert agréé

Synthèse des observations formulées par les experts appelés sur décision du CHSCT:

Pas de recours à une expertise agréée.

4- Visites

Nombre de visite(s) de délégation CHSCT sur le terrain : /

5- Bilan des avis et communications écrites

Avis n°		CHSCT du 20 janvier 2021	
1	1-29	<p><i>Le CHSCT s'alarme des consignations relatives aux élus étudiants et aux conditions d'exercice de leur mandat, qui pourraient s'apparenter à des volontés d'entrave, entraînant chez ces élus des souffrances fortes. Le CHSCT demande la mise en place au plus vite d'un groupe de travail visant à établir une charte des élus étudiants, y notant notamment leurs droits et devoirs, ainsi que les moyens mis à leur disposition (alias élus, communication envers l'ensemble des étudiants, formations spécifiques, locaux, accès aux documents administratifs liés à leur mandat). Il exige que cet avis soit transmis aux élus étudiants qui doivent pouvoir participer activement à ce groupe de travail et y être force de proposition.</i></p>	<p><i>La gouvernance actuelle a souhaité réactiver l'assemblée des élus étudiants et souhaite qu'elle s'empare de cette charte des élus étudiants en liaison avec la vice-présidente à la vie universitaire nouvellement nommée. Le vice-président étudiant dispose à l'heure actuelle, d'un téléphone portable, d'un alias (vpe@univ-orleans.fr) et les clés du local de l'assemblée des élus étudiants lui ont été remis. L'accès aux documents administratifs placés sur l'Intranet de l'université demeure un problème mais des solutions sont à l'étude. En ce qui concerne la formation des élus étudiants, certaines ont d'ores et déjà été proposées: à titre d'exemple, il y a eu le 1er avril 2021 une formation proposée aux membres élus du CA sur le thème du budgétaire.</i></p>
2	2-29	<p><i>Le CHSCT demande une enquête au sein du bâtiment Physique-chimie afin d'identifier l'origine des émanations récurrentes dans ce bâtiment. De plus le CHSCT demande un suivi attentif des incidents répertoriés dans ce bâtiment afin de permettre une meilleure réactivité.</i></p>	<p><i>Un diagnostic a été réalisé concluant à la défektivité de gaines d'armoire ventilée. Leur remplacement sera réalisé dans les meilleurs délais consécutivement à la réception de l'offre. Ce désordre pourrait être à l'origine des émanations. Des investigations complémentaires seront diligentées.</i></p>
3	3-29	<p><i>Le CHSCT demande que la Charte d'utilisation des courriels soit accessible à tous sur le site de l'université.</i></p>	<p><i>La charte d'utilisation des courriels est accessible sur le site de l'université à l'adresse https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/universite/reglements/documents-reglementaires.</i></p>
4	4-29	<p><i>Le CHSCT s'alarme de la détresse psychologique d'un nombre croissant d'étudiant-e-s. En témoignent certaines consignations ainsi que l'étude de l'Observatoire de la Vie Étudiante "La vie d'étudiant confiné</i> <i>Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire - Volet Santé" (http://www.ovenational.education.fr/wp-content/uploads/2020/10/La-vie-detudiant-confine-Sante.pdf) et plusieurs faits récemment médiatisés. Le CHSCT estime qu'il est urgent que l'université</i></p>	<p><i>Un courriel a été envoyé par le Président à toutes et tous le 17 décembre 2020 : Le contexte particulièrement difficile pour nos étudiants, entre confinement, examens et parfois solitude, conduit certains d'entre eux à des situations de détresse psychologique. Ce contexte se prolongera sans nul doute durant les mois à venir. Sachez que les étudiants ont reçu ce jour " la fiche pratique pour urgences médicales, psychologiques et sociales pendant les vacances de Noël 2020" que vous trouverez ici Des étudiants peuvent venir se confier à vous, ou vous pouvez constater des signes forts d'anxiété ou de déprime. Il est important dans ce cas que vous puissiez :</i></p>

	<p><i>mette en place rapidement des dispositifs adaptés à cette dramatique situation. En particulier, il demande</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- l'envoi à tous les agents d'un document sur la conduite à tenir vis-à-vis d'un-e étudiant-e en détresse psychologique ou sociale (vers quels services orienter, cellule d'accompagnement du personnel non formé à recevoir une telle détresse, personnes ressources, etc.) ;</i><i>- le renforcement du Service de Santé Universitaire, entre autres à travers un recrutement de psychologues ;</i><i>- le renforcement des services sociaux via le recrutement d'assistants sociaux ;</i><i>- la mise en place d'une communication régulière vers les étudiants, émanant des composantes et de la présidence ;</i><i>- la mise à disposition des différentes organisations de représentants élus des usagers de moyens de communiquer envers la communauté étudiante, afin de permettre à ces organisations de participer activement au soutien régulier des étudiants.</i> <p><i>Le CHSCT préconise la possibilité de désinscription de ces listes de diffusion, ainsi que la mise en place d'un roulement afin de ne pas submerger les étudiants sous une communication trop importante. Il rappelle que la bienveillance doit être de mise (cf. Charte d'utilisation des mails).</i></p>	<p><i>1/ conseiller à l'étudiant.e concerné.e de remplir le formulaire en ligne https://www.univ-orleans.fr/fr/lform/formulaire-a/ias-covid-19 (sélectionner "vous êtes étudiant" et "votre demande concerne la Santé"). Nos psychologues recontacteront sans faute les étudiant.e.s concernés.</i></p> <p><i>2/ contacter directement le service Santé (sante-bourges@univ-orleans.fr pour les campus de Bourges, sante@univ-orleans.fr pour l'ensemble des autres campus) pour communiquer les éléments en votre possession (nom, prénom et formation de l'étudiant.e concerné.e, éléments factuels qui vous conduisent à cette alerte) en informant l'étudiant.e de votre démarche, afin que nos psychologues puissent prendre contact en toute transparence avec l'étudiant.e et que celui-ci ou celle-ci comprennent la démarche, ce qui est nécessaire pour apporter une aide.</i></p> <p><i>Si la première solution doit être privilégiée, les deux actions peuvent être menées conjointement lorsque la situation l'exige.</i></p> <p><i>Nous espérons ainsi pouvoir apporter aux étudiants et étudiantes en situation de fragilité psychologique l'aide dont ils et elles ont besoin.</i></p> <p><i>Par ailleurs, si vous-même êtes en difficulté vis à vis de la détresse des étudiants, vous pouvez solliciter un entretien avec la psychologue du personnel, avec l'infirmière du Service de Médecine de Prévention ou le médecin du travail en envoyant un mail à secretariat.smp@univ-orleans.fr.</i></p> <p><i>Merci pour votre participation à cet accompagnement indispensable en cette fin d'année en situation sanitaire contraignante.</i></p> <p><i>Un courriel a été envoyé par l' Administrateur provisoire à toutes et tous le 2 février 2021</i></p> <p><i>Chères et chers collègues,</i></p> <p><i>Dans le contexte de la crise sanitaire que nous traversons, nous pouvons tous être victimes de souffrances psychologiques ou être confronté(e)s à celles d'étudiant(e)s ou de collègues. Sachez que des solutions existent, elles sont précisées dans le document ci-joint.</i></p> <p><i>J'attire votre attention sur le fait que ces services peuvent être contactés pour une demande de rendez-vous avec un psychologue par mails et/ou téléphone par la personne elle-même, ou par un tiers (enseignants, personnels de composante, étudiants) sous couvert de l'accord de la personne concernée.</i></p> <p><i>Restons vigilants, et tous ensemble nous sortirons vainqueurs de cette épidémie.</i></p> <p><i>Le MESRI a mis en place une plateforme web (santepsy.etudiant.gouv.fr), Tous les étudiants du supérieur sont éligibles. Pour participer au dispositif Santé Psy Étudiants, les</i></p>
--	--	---

			<p>psychologues doivent en faire la demande en renseignant un formulaire. Le service de santé universitaire (SSU) procède à l'examen de la demande. Si elle est conforme aux critères retenus, la demande sera agréée et le psychologue sera invité à signer une convention (destinée à définir les conditions de votre participation au dispositif et les modalités de règlement des consultations effectuées) avec l'université. Les coordonnées sont publiées sur la liste des psychologues participant au dispositif. Les étudiants orientés, par le SSU ou un médecin généraliste, vers un psychologue choisiront parmi celles et ceux inscrits sur cette liste (lé recensés à ce jour) et prendront directement rendez-vous avec celle ou celui qu'ils ont choisi(e).</p>
5	5-29	<p>Le CHSCT prend bonne note du rapport contradictoire établi par le bureau de contrôle DEKRA et se félicite de cette initiative de l'équipe de direction de l'université.</p> <p>Les différences avec les conclusions du rapport établi par la société SOCOTEC semblent, à première vue, surprenantes. Les deux rapports s'accordent à dire qu'une des salles d'informatique du sous-sol du bâtiment 3IA est totalement inutilisable pour cause de défaillance du système d'aération. En revanche, alors que le rapport SOCOTEC déclare conformes, relativement aux capacités d'accueil attendues, les six autres salles, le rapport DEKRA en écarte quatre de plus (sur un total de sept salles).</p> <p>Il semble que la différence de conclusion provienne d'un choix plus judicieux du point de mesure par DEKRA. Celui-ci se base sur un débit d'air neuf mesuré au niveau des prises d'air extérieures. De son côté, SOCOTEC mesure directement le débit d'air arrivant dans les salles. Les spécificités de l'installation font que, dans le second cas, il s'agit d'un mélange d'air neuf et d'air recyclé. Les mesures de la société DEKRA sont donc plus à même de déterminer les jauges. C'est en effet sur le débit d'air neuf que s'appuient les préconisations en la matière (Règlement Sanitaire Départemental, Guide de l'Institut National de Recherche et de Sécurité), en temps normal (hors période Covid).</p>	<p>Les deux rapports contradictoires SOCOTEC et DEKRA ont été diffusés à la Direction de la composante. La synthèse du rapport de ventilation des salles sous-sol du bâtiment 3IA DEKRA, ainsi que l'affichage à apposer dans les salles ont également été envoyés. Compte tenu des conclusions du rapport DEKRA, il a été indiqué que seules les salles ES1 et ES2 pouvaient être utilisées et qu'en cette période de crise sanitaire, ces salles d'enseignement devaient respecter une jauge d'occupation à 50% de leur capacité d'accueil.</p> <p>Il appartient à Direction de la composante de veiller à l'actualisation de l'affichage. li a également été demandé la suspension de l'utilisation des autres salles jusqu'à nouvel ordre, de procéder à la fermeture physique de ces salles et de les neutraliser dans l'application ADE afin de les rendre indisponibles à la réservation et de reprogrammer les occupations d'ores et déjà planifiées.</p> <p>La Direction du Patrimoine a diligenté un nettoyage des gaines auprès une entreprise spécialisée {réalisation semaine 8). Le bureau de contrôle DEKRA est intervenu dès le lundi 1er mars 2021 afin de mesurer les effets du nettoyage réalisé et lever, le cas échéant, les observations du 1er rapport.</p> <p>Le second rapport DEKRA a été envoyé le 11 mars dernier à la Direction de l'UFR ST en précisant que les non conformités initialement constatées lors de l'intervention du 10 novembre 2020 avaient été levées. Toutefois, l'utilisation de la salle ES3 doit être suspendue jusqu'à la remise en état de bon fonctionnement de l'installation et vérification de sa conformité. Il est demandé de procéder à la fermeture physique de cette salle et de la neutraliser dans l'application ADE afin de la rendre indisponible à la réservation. Le cas échéant, les occupations d'ores et déjà planifiées sont à reprogrammer.</p>

Ainsi, en se basant sur le rapport de la société DEKRA, sur 7 salles concernées par les alertes du CHSCT :

- salle ES8 : la ventilation est défectueuse et la salle ne peut accueillir de public ;*
- salle ES3 : la prise d'air neuf est insuffisante (on note la présence d'excréments de rongeurs dans les conduits) et la salle ne peut accueillir de public ;*
- salles ES4, ES7 et ES9 : la capacité d'accueil recommandée est trois ou quatre fois moins importante que le nombre d'utilisateurs habituellement accueillis, apparemment en raison d'un mauvais placement des entrées d'air, pourtant bien visibles de tous, ce qui conduit à leur obstruction par des végétaux ;*
- salles ES1 et ES2 : conformes à l'usage qui en est fait.*

Il y a donc finalement deux salles sur sept conformes à l'usage qui en est fait. Dans le cadre de la crise sanitaire, nous alertons sur la question de l'aération de ces salles depuis le mois de septembre, nous avons à plusieurs reprises demandé leur fermeture dans l'attente de la réalisation d'une expertise. Or, malgré ces demandes répétées, ces salles sont restées ouvertes jusqu'au passage des enseignements en distanciel. Plusieurs emails de l'équipe de direction à destination du CHSCT, de l'UFR ST et du personnel de l'UFR ST ont conduit à ce que ces salles continuent d'accueillir des enseignements (la salle ES8 a finalement été fermée suite à l'arrivée du rapport SOCOTEC mais était restée ouverte jusque-là). Plusieurs recommandations contradictoires sur les modalités de réglage de la ventilation (ouverte ou fermée pendant l'accueil du public) ont été transmises au personnel. Le pôle informatique a d'ailleurs fait remonter un courrier à l'UFR pour exprimer son incompréhension face à ces changements. Le manque de précision des informations concernant ces salles (air neuf, climatisation indépendante, ouverte ou fermée) aurait dû conduire à l'application du principe de précaution et à ne pas

maintenir des enseignements dans des locaux inadaptés.

Le CHSCT demande :

- qu'à l'avenir, l'équipe de direction et les services concernés fassent preuve de plus de prudence en s'appuyant sur des éléments factuels lorsqu'un problème est signalé par le CHSCT et que celui-ci soit associé à l'analyse des faits ;*
- qu'une enquête ait lieu afin de comprendre pourquoi le problème de végétation bouchant les prises d'air neuf n'a jamais été signalé dans le cadre du contrat d'entretien des installations de ces salles. Comment l'entreprise en charge de l'entretien a-t-elle pu assurer la maintenance de ces équipements sans en connaître les données constructeur ? Nous souhaitons évidemment que le CHSCT soit associé à ce processus ;*
- qu'une réflexion soit menée sur la communication des informations entre les services, il semble qu'il y ait eu des problèmes de communication entre le service du patrimoine et le service Hygiène et Sécurité, ce qui explique en partie les incohérences sur les recommandations d'utilisation de la ventilation des salles ;*
- que le rapport de l'enquête administrative menée à la suite du droit d'alerte du 22 septembre 2020 soit présenté au CHSCT en formation élargie ;*
- que les salles ES3 et ES8 soient retirées d'ADE jusqu'à ce que les systèmes d'aération soient réparés, et jusqu'à ce qu'un nouvel audit ait pu démontrer la conformité des capacités des systèmes d'aération au regard des normes en vigueur ;*
- que la capacité d'occupation des salles ES4 (capacité de 7 étudiants et 1 enseignant), ES7 et ES9 (capacité de 5 étudiants et 1 enseignant) en temps normal (i.e. hors contraintes spécifiques Covid) soit révisée dans ADE ;*
- qu'une réunion ouverte à tous les utilisateurs des salles visées par l'enquête et aux membres CHSCT en formation élargie qui*

		<p>souhaiteraient y participer, soit organisée très rapidement pour que les rapports soient présentés par les services compétents ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les différents rapports soient portés à la connaissance des utilisateurs des salles en question dès leur rédaction (rapport d'enquête) ou dès leur réception (rapports d'experts extérieurs). Ceux de la SOCOTEC et de DEKRA doivent l'être dès aujourd'hui ; • que soient évalués les risques encourus pour les personnels et usagers ; • que le RSST du 3IA soit vérifié pour voir s'il y a eu des alertes liées à ces défauts d'aération. 	
6	6-29	<p>Le CHSCT demande que la DRH, en lien avec la Médecine de Prévention, établisse un bilan des services et composantes (ou départements de composantes) comportant une proportion importante de personnels vulnérables au Covid, et donc en ASA, et de personnels en arrêts maladie longs (ou récurrents) afin d'apporter un renfort humain dans ces services, composantes et départements de composantes.</p>	<p>Concernant les personnels en arrêt maladie de longue durée, les demandes de remplacement sont traitées au fil de l'eau par le GPE. Le besoin est analysé au regard de l'organisation du service et les demandes ont fait l'objet, depuis le début de la crise COVID, d'une attention particulière notamment sur les fonctions en tension.</p> <p>Il est toutefois constaté que les ASA sont que très peu renseignées sur OHRIS.</p> <p>Le Service de Médecine de Prévention dispose du recensement des personnes vulnérables.</p>
<i>CHSCT du 1^{er} février 2021</i>			
1	7-29	<p>Le CHSCT note qu'après avoir durant de nombreuses années demandé la mise à disposition des diagnostics techniques amiante, la plupart de ceux-ci sont maintenant disponibles à tous sur intranet (Hygiène et sécurité\amiante). Il demande une communication à l'adresse de tous les personnels et usagers de l'Université, indiquant le lien vers ces documents, conformément au Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis. Le CHSCT demande une formation à destination de tous les agents de prévention, de tous les agents techniques et logistiques et des responsables hiérarchiques de proximité, formation relative aux DTA et à la prévention des risques liés à l'amiante.</p>	<p>Les diagnostics techniques Amiante (OTA) sont disponibles à tous sur l'intranet depuis avril 2019. Deux sessions de formation "Acquérir les bases en prévention du risque amiante" à destination des agents techniques et logistiques se sont déroulées les 24 et 25 mars 2020. Deux sessions de formation à destination des responsables hiérarchiques doivent être programmées.</p>
2	8-29	<p>e CHSCT apprend à 12 h 47 par courriel qu'un avis du CHSCT est attendu sur le bilan de la situation générale de la Santé, de la</p>	-

		<p><i>Sécurité et des Conditions de Travail – année 2019, donné en document de travail pour information au CHSCT. Prenant en compte les conditions exceptionnelles de la situation de l'université, le CHSCT prend acte de cette demande et alerte sur le fait que de tels changements de dernière minute ne devraient pas se reproduire.</i></p> <p><i>Il remercie pour la lisibilité du document présenté, demande qu'une réflexion soit lancée sur le suivi des alertes et des actions mises en œuvre. Toutefois, en raison d'un manque d'informations, notamment sur l'avancement des préconisations formulées par les organismes de contrôle technique, rapports d'audits, etc., et sur l'effet des modifications intervenues dans l'Établissement ayant eu des conséquences importantes dans le domaine de la santé, sécurité et des conditions de travail, le CHSCT n'est pas en mesure de donner un avis qualitatif sur le bilan.</i></p>	
3	9-29	<p><i>Le CHSCT demande la condamnation de tous les dispositifs de sèche-mains de l'établissement, et l'approvisionnement de papier jetable à la place.</i></p>	<p><i>L'ensemble des sèche-mains de l'établissement a été neutralisé électriquement. Des distributeurs d'essuie-mains papier jetable ont été installés.</i></p>
<i>CHSCT du 10 mars 2021</i>			
1	10-29	<p><i>Depuis des mois, et bien avant la crise sanitaire que nous traversons, le CHSCT est régulièrement alerté de situations de fortes tensions dans différents services et pôles de l'UFR ST.</i></p> <p><i>Comme l'ensemble des composantes et services de l'université, cette UFR n'a pas été épargnée ces dernières années par les décisions austéritaires (gel de postes, hausse de recrutements précaires en remplacement des non-renouvellements de titulaires, notamment), alors que l'université fait face à une hausse constante des effectifs étudiants.</i></p>	<p><i>La nouvelle direction de l'UFR ST sera installée fin mai 2021. Sa mission première sera, dans un premier temps, de travailler avec l'ensemble des services de la composante, à analyser les dysfonctionnements auxquels elle est confrontée. Dans un second temps, elle devra proposer des solutions pour remédier à ces dysfonctionnements.</i></p> <p><i>La Présidence ne souhaite pas mettre en œuvre la très forte ingérence qui semble être demandée par les membres du CHSCT dans la vie démocratique de la composante.</i></p> <p><i>Au regard de la taille de la composante, des dysfonctionnements et problématiques, un travail de fond est à mener afin de permettre à cette composante de fonctionner. Cette situation ne pourra être résolue que dans un horizon de 18 à 24 mois.</i></p> <p><i>La direction de l'UFR ST sera invité à présenter au CHSCT le résultat de son analyse et les pistes envisagés, pour un travail constructif avec le CHSCT.</i></p>

Le CHSCT rappelle que cette composante est le fruit d'une décision d'établissement qui a imposé en 2013 la fusion de deux UFR (STAPS et Sciences) qui s'étaient pourtant élevées contre ce projet de fusion via des motions des deux conseils d'UFR. Avec un accompagnement soutenu visant une constitution collégiale, une représentativité équilibrée des deux ex-UFR au sein du conseil de gestion, et un taux d'encadrement (administratif, technique, pédagogique et en recherche) adapté à la restructuration comme à la hausse des effectifs, cette fusion forcée aurait peut-être été viable. Mais cela n'a pas été le cas et force est de constater que la situation se complexifie et se détériore au point que les agents ne voient plus d'issue à cette crise qui dure depuis trop d'années.

Le CHSCT a procédé à des visites de plusieurs unités de travail (scolarité en 2017, pôle anglais et service technique et logistique en 2019) et proposé des pistes d'amélioration des conditions de travail à chaque fois. Mais il estime que c'est l'UFR dans son ensemble qui devrait bénéficier d'une telle auscultation, ce qui est impossible au niveau du CHSCT.

Le 26 septembre 2019, le CHSCT demandait 'un état des lieux de la situation au sein de l'UFR ST, qui devait s'appuyer sur des indicateurs concrets et explicites (ex. taux d'encadrement administratif, technique et pédagogique, indicateurs des risques psychosociaux définis par l'INRS)'. Rien n'a été mis en œuvre par la présidence de l'époque et la situation continue de se dégrader dans cette UFR sous administration provisoire depuis six mois maintenant, qui par exemple n'a plus ni RSA ni responsable de scolarité.

		<p><i>Le CHSCT alerte de nouveau : le point de rupture est proche.</i></p> <p><i>Le CHSCT demande :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>qu'une réflexion s'engage dès maintenant sur la rentrée 2021 et que les agents des services ADE et Scolarité y soient pleinement associés ;</i> • <i>que l'établissement présente un bilan de cette fusion et, ensuite, donne sa position sur l'avenir de cette UFR (scission ou maintien), avec les moyens associés à cette position ;</i> • <i>qu'une enquête qualitative soit menée à destination de l'ensemble des agents de l'UFR, afin de recueillir leur appréciation sur la fusion (ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné), sur la situation actuelle et sur les sorties de crises possibles ;</i> <p>- • <i>que la réunion du CT et du CHSCT prévue le 22 avril soit consacrée exclusivement à ce dossier.</i></p>	
<i>CHSCT du 2 avril 2021</i>			
1	11-29	<p><i>Le CHSCT examine ce jour un bilan des protocoles mis en place par les composantes pour la reprise partielle des cours en présentiel. Il souligne l'investissement des collègues qui ont eu en charge la mise en œuvre de l'ensemble de ces protocoles. Il constate néanmoins une certaine disparité dans les protocoles et l'absence de certains protocoles (UTL, Institut Confucius notamment). Il suggère que les documents rédigés par LLSH puissent servir de référence aux autres composantes et services.</i></p> <p><i>Il demande que :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>soient précisées les modalités d'association de la directive d'une jauge à 50 % et d'une distance de deux mètres ;</i> 2. <i>l'on veille au remplissage de toutes les bornes de gel hydroalcoolique ;</i> 	<p><i>La note du 2 avril 2021 précise l'organisation spatiale des salles dans le cadre du 3ème confinement au regard de la situation liée à l'épidémie de la COVID-19.</i></p> <p><i>Le marché de nettoyage des locaux a évolué en intégrant le remplissage de borne et distributeurs de gel hydroalcoolique. L'ensemble des sèche-mains de l'établissement a été neutralisé électriquement. Des distributeurs d'essuie-mains papier jetable ont été installés.</i></p> <p><i>Le 1er février dernier une dernière campagne de distribution de masques dit« grand public» a eu lieu en vue de couvrir les besoins jusqu'à la coupure estivale. Début juin les services et composantes ont été sollicités afin d'obtenir le quantitatif de masques en stock et procéder aux commandes pour la rentrée universitaire 2021- 2022.</i></p> <p><i>La fiche« masque et gel hydro alcoolique » a été traduite en anglais et est disponible sur le site internet.</i></p> <p><i>Les étudiants à risque de forme grave de Covid sont invités à se faire connaître auprès de la passerelle handicap afin qu'une personnalisation de leur parcours leur soit proposée en lien</i></p>

	<p>3. les prestations de ménage soient renforcées partout et que l'on veille à ce que les intervenants en soient effectivement informés ;</p> <p>4. tous les sèche-mains soient désactivés et que du papier jetable soit mis à disposition partout où cela est nécessaire ;</p> <p>5. les poubelles soient en nombre suffisant et qu'un suremballage soit prévu pour les masques usagés ;</p> <p>6. les protocoles prévoient le nettoyage régulier des locaux mis à disposition des étudiants pour se restaurer ;</p> <p>7. soit évaluée et anticipée une périodicité de distribution de nouveaux masques ;</p> <p>8. tous les affichages Covid soient fournis en français et en anglais ;</p> <p>9. une synthèse de l'occupation des salles soit réalisée au niveau de l'établissement ;</p> <p>10. la CFVU s'empare de la situation des étudiants à risque de forme grave de la Covid, afin de définir des modalités de cours et de passation d'examens, concours, contrôles continus, adaptés à leur situation médicale ;</p> <p>11. la CFVU s'empare de la situation des étudiants en double cursus, afin que les modalités de cours et de passation des examens, contrôles continus, concours soient coordonnées entre les composantes en question ;</p> <p>12. le CT et le CAC s'emparent de la situation des personnels à risque de forme grave de la Covid, afin de définir des modalités de travail et de passation de concours, adaptés à leur situation médicale ;</p> <p>13. soit présenté au CHSCT un point d'étape sur :</p> <p>1. la préparation des composantes à la mise en place de l'enseignement hybride ;</p> <p>2. le recrutement urgent de personnels administratifs et d'enseignant•e•s pour faire face au sur-travail engendré par les différentes modalités de travail adaptées à la situation sanitaire ;</p> <p>3. le recrutement des étudiant•e•s tuteur•rice•s promis par le</p>	<p>avec l'équipe pédagogique de la formation dans laquelle ils sont inscrits. Une solution émanant de la CFVU serait trop "générale" et dès lors, peu adaptée à chaque cas.</p> <p>Les étudiants en double cursus bénéficient de droit de statut de RSE et les scolarités sont invitées à leur donner une certaine priorité quant à leur affectation dans les groupes de TD, TD et TP. En ce qui concerne une coordination des emplois du temps et des calendriers d'examen, même si une certaine coordination existe déjà, elle ne pourra jamais être parfaite, la construction des emplois du temps et des calendriers d'examens étant, au sein même de chaque composante, toujours compliquée à construire.</p> <p>Une note du 2 avril, relative à la situation administrative des personnels considérés comme vulnérables dans le cadre du 3e confinement, est disponible à l'adresse https://www.univ-orleans.fr/siteD8/default/files/2021-04/Note%20relative%20C3%A0%20la%20situation%20des%20agents%20vuln%C3%A9rables.pdf.</p> <p>Suite à l'intervention présidentielle du 22 janvier dernier, la présence des étudiants à l'université a été autorisée avec une contrainte de double jauge: pas plus de 20% des étudiants présents sur site et pas de salle occupée à plus de 50%. Les composantes, face à cette double contrainte et aussi face aux contraintes des étudiants (beaucoup avaient quitté leurs logements sur Orléans), ont mis en place de façon différenciée, cet enseignement hybride.</p> <p>Dans les UFR, le retour des étudiants a clairement dépendu du niveau de formation : si certains M1/M2 ont pu suivre une grande majorité de leurs cours en présentiel, les choses ont été nettement plus difficiles à organiser au niveau licence. Les enseignants ont dû bien souvent, faire cours à quelques étudiants en présentiel et au même moment, à un grand nombre d'étudiants en distancie!. Cette simultanéité du distancie! et du présentiel a essentiellement posé des problèmes d'ordre pédagogique, les problèmes d'équipement informatique ayant été, dans leur grande majorité, réglés soit lors du premier confinement, soit pendant les congés d'été.</p> <p>Dans les IUT et à Polytech, une proportion plus importante de cours est organisée en TD et TP et les étudiants ont pu, nettement plus simplement et plus grandement, être présents en cours. Seuls certains cours magistraux ont dû être organisés en distancie!. Bien entendu, et comme partout, des problèmes d'absence de temps de latence entre CM organisés en distancie! et TD/TP organisés en présentiel ont été constatés.</p> <p>Pour la rentrée 2021, un effort particulier d'organisation des emplois du temps a été</p>
--	--	--

		<p>ministère, avec leurs affectations et quotités horaires ;</p> <p>4. les modalités envisagées pour la surveillance de l'évolution du nombre de contaminations.</p>	<p>demandé aux composantes afin de limiter au maximum ces problèmes d'absence de temps de latence.</p> <p>L'université d'Orléans a reçu une dotation totale de 3 000 heures de tutorat (hors congés payés). In fine, les tuteurs ont bénéficié de 896 heures de formations (380 étudiants ont participé à ces formations début février) et ont réalisé 2656,5 heures de tutorats. Les tuteurs se sont concentrés essentiellement dans les composantes dans lesquelles les étudiants étaient les plus présents, soit les IUT et Polytech. Le dispositif a pris fin le 30 avril mais des prolongations ont été proposées. Seuls les IUT 45 et IUT 18 ont choisi de prolonger le tutorat mais sur des volumes d'heures nettement plus réduits.</p> <p>L'Université d'Orléans organise des dépistages antigéniques SARS-CoV2 pour les étudiants et personnels et a réalisé une campagne de distribution d'autotests à partir de début mai. Les personnes positives au covid-19 sont invitées à se signaler au service de santé universitaire via la rubrique "Vous avez besoin d'aide" https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/universite/infos-crise-sanitaire/vous-avez-besoin-daide pour réaliser le tracing.</p> <p>La remonté des cas positifs et du nombre de boites d'autotests distribuées est effectuée de façon hebdomadaire au Ministère.</p>
2	12-29	<p>Le CHSCT réitère sa demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'informations sur la vérification de l'état des ouvrants de toutes les salles de travail et de cours. Si des ouvrants détériorés sont identifiés, ils doivent être réparés afin de permettre une aération régulière et efficace ; • d'une cartographie des salles de travail et de cours aveugles ; • de vérification de la conformité des capacités d'aération des salles de travail et de cours aveugles ; • de mise en place d'un affichage, salle par salle, précisant les capacités des systèmes d'aération et leur date de vérification. <p>En s'attachant à une priorisation des actions, le CHSCT préconise</p>	<p>A ce jour, et depuis 2020, seul l'INSPE Bourgogne a signalé à la Direction du Patrimoine un dysfonctionnement sur une quinzaine d'ouvrants-dans des salles de cours au 1er étage du bâtiment principal. La Direction du Patrimoine s'est déplacée pour faire un constat. Un devis a été réalisé, et une entreprise est intervenue pour réparer ces ouvrants. Il n'y a pas eu d'autres signalements de la part d'autres composantes à ce jour.</p> <p>Afin de procéder au recensement des salles ne disposant pas d'ouvrant, la Direction du Patrimoine a sollicité les RSA en date du 16 mars. Le tableau ci-après recense ces salles.</p> <p>L'université a passé un contrat de maintenance pour entretenir ses installations de Chauffage Ventilation Climatisation. L'entreprise s'engage par ce contrat à entretenir nos installations et donc à garantir leur bon fonctionnement en usant d'une maintenance préventive et curative.</p> <p>Le prestataire de maintenance actuel, quant à lui, est en charge du bon fonctionnement de ces moteurs et de l'ensemble des installations nécessaires à ce débit. Pour ce faire, le prestataire utilise un logiciel qui lui est propre pour programmer les dates d'interventions. Il y renseigne également les éléments vérifiés, les actions qu'il a menées pour chaque</p>

		<p><i>de nouveau l'intervention d'experts pour ces vérifications. Il demande que les rapports de conformité des dispositifs d'aération soient tenus à la disposition de tous les agents et usagers qui en feraient la demande et qu'ils soient accessibles au secrétariat de chaque unité.</i></p> <p><i>Si une part de ces vérifications et interventions est à mettre en œuvre au niveau des services ou composantes, un accompagnement ou un renfort des services qui en auront la charge doit être anticipé.</i></p> <p><i>Enfin, le CHSCT préconise l'installation de capteurs de CO2 permettant de s'assurer, en temps réel, que l'aération des salles de cours est suffisante.</i></p>	<p><i>installation technique, et ce pour chaque bâtiment. Des extractions peuvent être faites de cette plateforme de gestion centralisée à la demande, pour que l'université puisse contrôler les actions du prestataire. Malgré tout, la DP ne peut pas demander l'extraction de l'ensemble de ces données pour qu'elles soient affichées sur chaque porte de chaque local. A chaque vérification des installations de traitement d'air et de ventilation, la société renseigne le registre de sécurité sur tous les bâtiments de l'Université.</i></p> <p><i>Les détecteurs de CO2 seront installés dans les salles ne disposant pas d'ouvrant. Un accompagnement par un technicien spécialiste est réalisé afin de valider le positionnement et le type d'étalonnage des détecteurs.</i></p>
3	13-29	<p><i>Le CHSCT demande qu'un rappel soit fait concernant le choix et l'aération des locaux durant la passation d'examen conformément au Protocole ministériel des examens et concours (actualisation du 27/11/2020, Protocole_examens_concours.pdf (https://services.dgesip.fr/T712/S461/examens_et_concours) qui stipule '[qu'il s'agit de] locaux permettant une aération régulière de 15 minutes par ouverture en grand de toutes les fenêtres (notamment pendant et après les opérations de nettoyage et/ou toutes les heures pendant les épreuves). Pour les locaux ventilés mécaniquement, le bon fonctionnement de la ventilation et la conformité des débits devront être contrôlés au préalable.</i></p>	<p><i>La note du 2 avril 2021 précise l'aération des salles dans le cadre du 3ème confinement au regard de la situation liée à l'épidémie de la COVID-19.</i></p>
<i>CT - CHSCT du 10 mai 2021</i>			
-	-	<i>Pas d'avis</i>	
<i>CHSCT du 25 mai 2021</i>			
-	-	<i>Pas d'avis</i>	
<i>CHSCT du 22 juin 2021</i>			
1	14-29	<p><i>Le CHSCT demande à ce que soient redéfinis et ajoutés les indicateurs suivants et ceux que les organisations syndicales pourraient demander en cours d'année :</i></p>	<p><i>Des indicateurs existent déjà sur l'ensemble des différentes dimensions obligatoires liées à la loi de transformation de la fonction publique. Toutefois, en accord avec le COPIL, d'autres indicateurs pourront progressivement être intégrés.</i></p>

		<ul style="list-style-type: none"> - La répartition des promouvables et des promus par genre au sein des trois filières (RF, AENES, bibliothèques) ; - La répartition sexuée des postes de direction administrative (DGS, directeurs, directrices de services centraux, RSA) ; - Le taux de féminisation des directeurs et directrices des équipes d'accueil (comparaison entre les contrats 2018-2022 et 2012-2017) ; - Le taux de féminisation des directeurs et directrices d'UFR ; - L'indice du plafond de verre (GCI pour Glass Ceiling Index) dans la recherche : cet indice permet d'illustrer les difficultés auxquelles les femmes font face dans la recherche pour accéder à la position la plus élevée (PU et DR en France) et pour mesurer leur chance, comparativement aux hommes, de l'atteindre ; - L'indice d'avantage masculin (IAM). 	
2	15-29	Le CHSCT demande un bilan chiffré du budget consacré à la CLVSS d'une part, à la mission égalité d'une part, ainsi qu'une explicitation claire des moyens financiers et humains mis en œuvre pour mener à bien les cinquante actions mentionnées au plan d'égalité présenté ce jour.	Les actions de la CLVSS sont recensées chaque année. Celles-ci sont principalement financées par la CVEC puisqu'elles s'adressent le plus souvent aux étudiant-es. D'autres actions, comme par exemple des formations, sont quant à elles proposées à l'ensemble des personnels et apparaissent sur le catalogue des formations de l'université. Un Vice-Président dédié à ce sujet a été nommé avec pour mission de piloter le suivi des actions en lien avec les directions chargées de leur mise en œuvre.
3	16-29	Le CHSCT demande une clarification de la prise en compte du périmètre des actions qui concernent les étudiant.es et les doctorant.es	Réglementairement, le plan égalité professionnelle concerne les personnels de l'université. Toutefois, certaines actions comme par exemple la création d'un prix mémoire égalité à destination des étudiant-es de Master II (action n° 40) permettent l'articulation avec la dimension étudiante.
4	17-29	Le CHSCT demande à ce que la composition du comité de pilotage du plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes soit explicitée, ainsi que la durée des mandats. Le CHSCT s'interroge sur l'absence d'expert extérieur à l'Université, qui permettrait d'appuyer de façon conséquente le comité de pilotage.	La composition du COPIL a été réalisée en permettant un équilibre entre les différents personnels de l'université. Chaque organisation syndicale a été conviée au sein de ce COPIL. De plus, le plan d'actions prévoit de faire appel à d'experts extérieurs selon les sujets. Cela s'avère particulièrement prégnant sur les actions conséquentes liées à la double labélisation AFNOR« égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité ».
5	18-29	Le CHSCT demande à ce que la composition du comité de pilotage du plan d'actions pour l'égalité professionnelle soit conforme aux résultats des élections professionnelles qui définissent la	L'ensemble des organisations syndicales sont conviées sur le COPIL.

		<i>composition du comité technique.</i>	
6	19-29	<p><i>Le CHSCT affirme de nouveau son inquiétude quant à la situation des agents et étudiants de l'UFR ST. Il rappelle les avis ci-dessous, votés à l'unanimité, respectivement les 26 septembre 2019, 3 mars 2020, 10 mars 2021. Constatant que la situation ne cesse de se dégrader, que des alertes de plus en plus inquiétantes lui sont remontées, que rien ou trop peu est fait pour enrayer une situation plus que délétère déjà maintes fois signalée, le comité demande au président de faire appel à un expert agréé conformément aux articles R. 4614-6 et suivants du Code du travail, et à l'article 55 du décret 82-453, pour auditer les conditions de travail et d'études dans cette composante. Il rappelle que, conformément à l'article 55 du décret 82-453, "la décision de l'administration refusant de faire appel à un expert doit être substantiellement motivée. Cette décision est communiquée au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel."</i></p> <p><i>Pour rappel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Avis du 26/09/2019 puis du 03/03/2020 : le CHSCT demande un état des lieux de la situation au sein de l'UFR ST, qui devra s'appuyer sur des indicateurs concrets et explicites (ex. taux d'encadrement administratif, technique et pédagogique, indicateurs RPS définis par l'INRS).</i> <i>• Avis du 10/03/2021 : depuis des mois, et bien avant la crise sanitaire que nous traversons, le CHSCT est régulièrement alerté de situations de fortes tensions dans différents services et pôles de l'UFR ST. Comme l'ensemble des composantes et services de l'université, cette UFR n'a pas été épargnée ces dernières années par les décisions austéritaires (gel de postes, hausse de recrutements précaires en remplacement des non-renouvellements de titulaires, notamment), alors que l'université fait face à une hausse constante des effectifs étudiants. Le CHSCT</i> 	<p><i>Une réponse avait été apportée à l'avis émis. La nouvelle direction de l'UFR ST a été installée fin mai 2021. Sa mission première sera, dans un premier temps, de travailler avec l'ensemble des services de la composante, à analyser les dysfonctionnements auxquels elle est confrontée. Dans un second temps, elle devra proposer des solutions pour remédier à ces dysfonctionnements.</i></p> <p><i>La Présidence ne souhaite pas mettre en œuvre la très forte ingérence qui semble être demandée par les membres du CHSCT dans la vie démocratique de la composante.</i></p> <p><i>Au regard de la taille de la composante, des dysfonctionnements et problématiques, un travail de fond est à mener afin de permettre à cette composante de fonctionner. Cette situation ne pourra être résolue que dans un horizon de 18 à 24 mois.</i></p> <p><i>La direction de l'UFR ST sera invitée à présenter au CHSCT le résultat de son analyse et les pistes envisagées, pour un travail constructif avec le CHSCT.</i></p>

rappelle que cette composante est le fruit d'une décision d'établissement qui a imposé en 2013 la fusion de deux UFR (STAPS et Sciences) qui s'étaient pourtant élevées contre ce projet de fusion via des motions des deux conseils de l'UFR. Avec un accompagnement soutenu visant une constitution collégiale, une représentativité équilibrée des deux ex-UFR au sein du conseil de gestion, et un taux d'encadrement (administratif, technique, pédagogique et en recherche) adapté à la restructuration comme à la hausse des effectifs, cette fusion forcée aurait peut-être été viable. Mais cela n'a pas été le cas et force est de constater que la situation se complexifie et se détériore au point que les agents ne voient plus d'issue à cette crise qui dure depuis trop d'années.

- Le CHSCT a procédé à des visites de plusieurs unités de travail (scolarité en 2017, pôle anglais et service technique et logistique en 2019) et proposé des pistes d'amélioration des conditions de travail à chaque fois. Mais il estime que c'est l'UFR dans son ensemble qui devrait bénéficier d'une telle auscultation, ce qui est impossible au niveau du CHSCT. Le 26 septembre 2019, le CHSCT demandait "un état des lieux de la situation au sein de l'UFR ST, qui devait s'appuyer sur des indicateurs concrets et explicites (ex. taux d'encadrement administratif, technique et pédagogique, indicateurs des risques psychosociaux définis par l'INRS)". Rien n'a été mis en œuvre par la présidence de l'époque et la situation continue de se dégrader dans cette UFR sous administration provisoire depuis 6 mois maintenant, qui par exemple n'a plus ni RSA ni responsable de scolarité. Le CHSCT alerte de nouveau : le point de rupture est proche.*

Le CHSCT demande :

- qu'une réflexion s'engage dès maintenant sur la rentrée 2021 et que les agents des services ADE et scolarité y soient pleinement associés,*
- que l'établissement présente un bilan de cette fusion et, ensuite,*

		<p>donne sa position sur l'avenir de cette UFR (scission ou maintien), avec les moyens associés à cette position,</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'une enquête qualitative soit menée à destination de l'ensemble des agents de l'UFR, afin de recueillir leur appréciation sur la fusion (ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné), sur la situation actuelle et sur les sorties de crises possibles, • que la réunion du CT et du CHSCT prévue le 22 avril soit consacrée exclusivement à ce dossier (ce qui avait été refusé). 	
<i>CHSCT du 27 août 2021</i>			
1	20-29	<p>Le CHSCT demande que les capacités d'accueil des salles du sous-sol du bâtiment 31A soient revues dans ADE au regard du rapport DEKRA n° D5606251/2101 et que les équipements (chaises et postes informatiques) présents dans ces salles ne dépassent pas lesdites capacités d'accueil.</p> <p>Il demande aussi que le document présenté ce jour soit clairement identifié comme un rapport d'enquête administrative à laquelle les membres qui ont alerté n'ont pas été conviés. Moyennant cela, il considère que le danger est écarté, que ces salles peuvent être utilisées selon les capacités d'accueil portées au rapport, sous réserve d'un contrôle et d'un entretien régulier et réglementaire de l'ensemble du système (aération, chauffage, climatisation et ventilation).</p>	<p>Monsieur le Responsable du Service de la scolarité de l'UFR ST a demandé l'actualisation de la capacité d'accueil des salles sous-sol du bâtiment 31A sur ADE le 31 août dernier. Les modifications ont été prises en compte, à cette même date, par les gestionnaires du Bureau Gestion des services d'enseignement de l'UFR ST.</p> <p>Les installations de Chauffage -Ventilation - Climatisation de ces salles, intégrées au marché CVC, font l'objet d'une vérification réglementaire.</p>
2	21-29	<p>Le CHSCT a pris connaissance du rapport d'enquête suite au DGI en LLSH. Les mesures d'urgence mises en place (couverture de la zone abîmée) ont permis le jour même d'écartier le danger grave et imminent. Le CHSCT demande à être informé des résultats des mesures d'empoussièrement et des prélèvements effectués alors. Il demande un contrôle visuel de l'état du dispositif mis en place fin mars.</p>	<p>Le bureau de contrôle Apave a été missionné pour la réalisation de mesures d'empoussièrement dans le hall jouxtant le local syndical au rendez-de-chaussée de l'UFR LLSH par la Direction du Patrimoine. Par mail en date du 15 septembre dernier, le bureau de contrôle informe de l'absence de fibres amiantées, précision communiquée à Monsieur Jonathan BRUNEAU par mail le 20 septembre 2021.</p>
<i>CHSCT du 22 septembre 2021</i>			
1	22-29	<p>« Le CHSCT invite à largement diffuser, mettre en œuvre et respecter la délibération 2020-44 votée le 10 juillet 2020 au CA de</p>	<p>Un point spécifique sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Comité technique. L'Administration a prévu, dans le cadre de la mise en place d'un agenda social,</p>

		<p><i>l'Université, relative aux modalités de gestion des enseignants contractuels. En particulier la politique doit prendre pleinement en compte l'annexe planning des entretiens qui indique les périodes d'entretien et d'information des éventuels non-renouvellements des contrats.</i></p> <p><i>Par ailleurs, il demande un rappel sur les règles de constitution des services, la primauté des titulaires sur les vacataires par exemple, et rappelle la mise en application réglementaire du décret 2020-1296 du 23 octobre 2020 concernant les contractuels dont la prime de fin de contrat. »</i></p>	<p><i>d'ouvrir des travaux sur le recrutement des contractuels enseignants. Les représentants du personnel seront associés à ces travaux.</i></p>
2	23-29	<p><i>Le CHSCT préconise que toutes composantes engagées dans l'apprentissage mettent un espace de travail à disposition des employés des CFA en charge du suivi de l'apprentissage dans la composante. En outre, il demande à la Présidence de se rapprocher des CFA pour trouver un fonctionnement qui garantisse aux employés des conditions de travail saines et pour mettre en contact les CSE des CFA et le CHSCT de l'Université.</i></p>	<p><i>Seul le CFA UCVL dispose d'un personnel présent de façon permanente sur le campus de l'UO (ou de l'UT). La convention tripartite qui lie le CFAU CVL aux universités de Tours et d'Orléans rappelle déjà les obligations respectives de chaque partie. Chaque Université s'engage ainsi à mettre à disposition du CFA des Universités : « Les bureaux pour les personnels dans les composantes; La connexion de tout le personnel du CFA des Universités aux réseaux, applications et logiciels nécessaires à leurs activités». Chacun s'engage à respecter ses obligations légales conformément au régime juridique dont relève son personnel. La base réglementaire qui est susceptible d'autoriser de telle démarche aux CFA n'est pas en vigueur.</i></p>
3	24-29	<p><i>Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, le CHSCT a, à maintes reprises, constaté combien la méconnaissance des statuts des agents et des textes qui calent les libertés, droits et devoirs de chacun fragilise le fonctionnement des collectifs de travail et le bien-être au travail. Il demande que le plan de formation soit renforcé sur ces thèmes et appelle la Présidence à la plus grande vigilance sur le respect de ces textes, tant dans ses prises de décision que dans les formulations adoptées dans divers documents, plateformes, etc.</i></p>	<p><i>Le sujet pourra être intégré à la construction du plan de formation 2022. Une nouvelle version de l'application DDOM est à venir, celle-ci pourra intégrer ces éléments dans le circuit de validation des ordres de mission.</i></p>
<i>CHSCT du 3 décembre 2021</i>			
1	25-29	<p><i>Le CHSCT appelle la CFVU à se saisir des questions de séquençage des épreuves. Il demande la plus grande clarté dans la communication à l'adresse des étudiants concernant l'organisation des épreuves. Il demande qu'un rappel soit fait sur</i></p>	<p><i>L'avis a été transmis au VP CFVU.</i></p>

		<i>l'ensemble des dispositifs d'accompagnement psychologique des étudiants.</i>	
2	26-29	<p><i>Le CHSCT alerte la présidence sur l'inadéquation entre la pression en volumes d'enseignements, la durée du gel des postes et la republication effective des postes vacants. Il alerte sur de nombreux conflits de valeur relatifs au lien entre recherche et enseignement.</i></p> <p><i>Il demande que, pour se positionner sur chaque campagne d'emploi, les instances disposent de données chiffrées sur les besoins (en enseignement, soutien administratif et technique, soutien à la recherche et formation) et sur l'ancienneté des gels de postes.</i></p> <p><i>Il rappelle que l'Université a pour mission conjointe l'enseignement et la recherche.</i></p>	<i>Réunion d'échange organisée avec la Présidente du CAC et les équipes de l'IUT d'Orléans le 30 septembre 2021 sur le sujet.</i>
3	27-29	<i>Le CHSCT alerte notamment sur les besoins criants en enseignement d'anglais sur l'ensemble des sites de l'université et demande une réflexion globale sur cette discipline, qui doit intégrer l'impact de la certification obligatoire des L3 prévue au printemps prochain.</i>	<i>L'avis a été transmis à la Présidente du CAC et au VP CFVU.</i>
4	28-29	<p><i>Les IUT font face à la réforme du BUT (bachelor universitaire de technologie), qui consiste, à moyens constants, en une transformation importante du diplôme DUT en termes d'effectif : passage d'un diplôme en 2 ans à un diplôme en 3 ans (donc risque d'augmentation des effectifs en BUT3 par rapport à celui des licences professionnelles actuelles) ;</i></p> <p><i>de contenu : passage à la « logique par compétences » qui impose une large part de projets et d'interdisciplinarité difficiles à mettre en œuvre avec des personnels précaires et ponctuels, ainsi que de nouvelles modalités d'évaluation (Situations d'Apprentissage et d'Évaluation).</i></p> <p><i>En termes de recrutement étudiant, la composante est en outre soumise à des décisions du rectorat de maintien des effectifs</i></p>	<i>L'avis a été transmis à la Présidente du CAC et au VP CFVU.</i>

		<p><i>d'une part, et d'origine de bac d'autre part (« 50 % de bacs technologiques tant que cette liste Parcoursup n'est pas épuisée » pour la plupart des spécialités, quelle que soit la proportion de candidats).</i></p> <p><i>Suite aux retards pris à cause des confinements et au refus du ministère de retarder la réforme, les enseignants et enseignants-chercheurs doivent cette année mettre en œuvre la 1re année de BUT dont le cadrage national a été finalisé en juin 2021, et travailler en outre via de nombreuses réunions locales et nationales, à l'élaboration des maquettes des années BUT 2 et BUT 3.</i></p> <p><i>Outre les avis n° 2 et n° 3 relatifs aux campagnes d'emploi qui portent sur le recrutement dans l'ensemble de l'université dont les IUT, le CHSCT demande un appui clair de l'université dans les relations avec le rectorat, sur les questions des effectifs et des origines de bac pour les IUT en particulier. Il demande en outre que les instances se saisissent de la question de faisabilité de la mise en œuvre de cette réforme à moyens constants, alerte sur l'accroissement prévisible de la pression qu'auront à porter les différents IUT et demande que celui-ci soit anticipé.</i></p>	
5	29-29	<p><i>Le CHSCT demande l'organisation d'une visite de l'INSPE Bourgogne durant l'année universitaire 2021/2022.</i></p>	<p><i>la visite est programmée le 16 juin 2022.</i></p>
<p><i>CHSCT du 13 décembre 2021</i></p>			
-	-	<p><i>Absence de quorum</i></p>	

6- Danger Grave et imminent

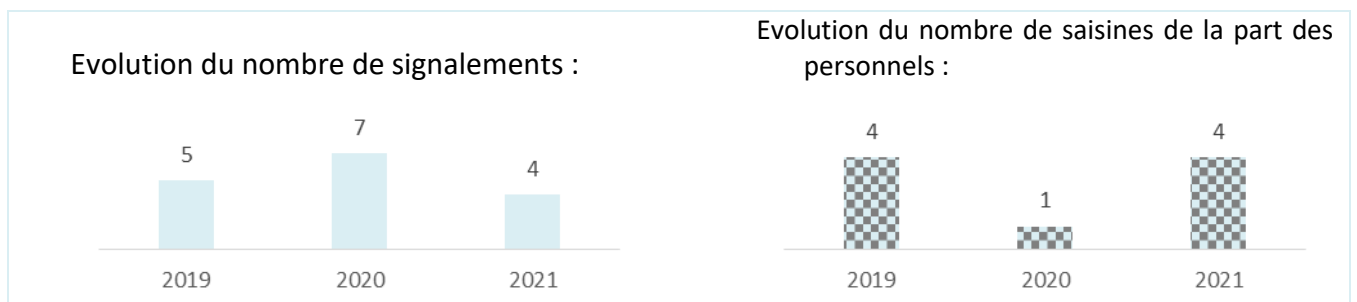
Nombre d'utilisation de la procédure de « danger grave et imminent » : 2

- UFR LLSH – dégradations constatées sur les dalles de sol recensées aux DTA circulations et locaux associations étudiantes
- Omega

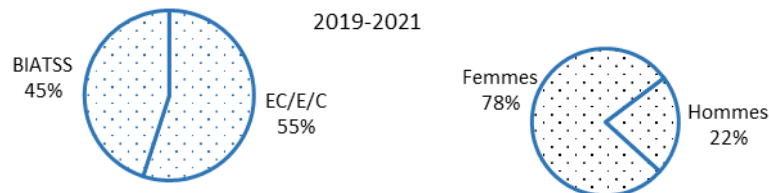
B/ Cellule de lutte contre les violences

Créée en janvier 2019, les missions de la cellule ont évolué avec la loi de la transformation publique.

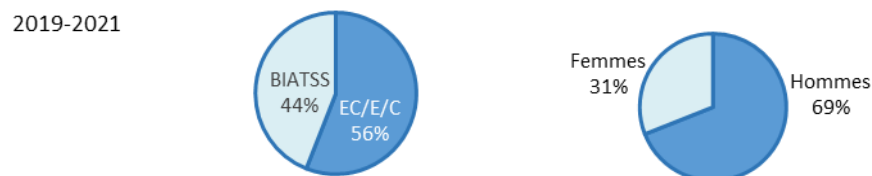
1- Nombre de saisines par année



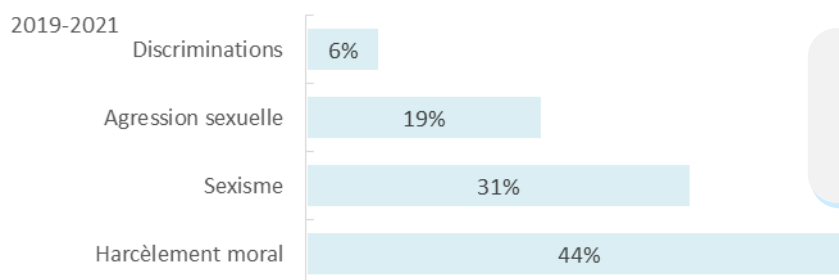
2- Profil (en %) des personnes ayant réalisé un signalement



3- Profil (en %) des personnes visées par un signalement



4- Faits signalés impliquant un personnel :



Parmi les 16 signalements enregistrés depuis la création de la CLV, 44% concernent un harcèlement moral.

Source : VP délégué à l'égalité et qualité de vie au travail

VI. BILAN DES ACTIONS MENÉES

A/ Moyens Humains

Nombre d'assistants prévention : 53, dont 46 UO, 1 INSERM et 6 CNRS

Nombre de conseiller prévention : 1

Temps consacré à leur mission : 70 % pour la conseillère de prévention

Répartition des assistants de préventions selon les unités de travail :

Total UFR DEG	2
LEO	1
Total UFR LLSH	0
Total UFR ST	9
ICOA	6
LBLGC	1
IDP	1
I3MTO	1
Total Polytech'O	1
PRISME	2
GREMI	1
Total IUT'O	7
Total IUT 18	3
Total IUT 36	1
Total IUT Chartres	0
Total SCD	3
Total DGS	1
Total INSPE	3
Total OSUC	2
ISTO	1
Total Plateforme MACLE	1

B/ Actions menées

La situation sanitaire a eu un impact important sur l'activité de formation. Traditionnellement proposée en présentiel, la programmation a dû être adaptée dans l'urgence afin d'en préserver le maximum.

Les formations hygiène et sécurité impérativement suivies en présentiel ont notamment été totalement stoppées.

Actions d'informations et de formation en matière d'hygiène et de sécurité, effectifs concernés :

Nombre de nouveaux entrants formés à l'hygiène et sécurité : /

Nombre total d'agents formés en hygiène et sécurité : 239

Nombre d'agents formés au secourisme : 95

Coût total : 30228 € (22.5 % des dépenses en formation des personnels de l'université)

C/ Programme annuel de l'année écoulée

Confère bilan du programme d'actions de prévention 2020.